

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT

Le lundi 7 mars 2022, se tient à 16 h 30, à la salle de conférence de la MRC du Granit, une séance du comité administratif de la MRC. Madame la préfet, Monique Phérvong Lenoir, préside la séance. Les maires, mesdames France Bisson, Denyse Blanchet et Julie Morin et messieurs Pierre Brosseau, Gaby Gendron et Denis Poulin participent à la rencontre.

Conformément aux dispositions de l'arrêté # 885-2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 23 juin 2021 « [CONCERNANT l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19](#) » la séance s'est tenue en présentiel et la présence du public est permise.

À titre de greffière-trésorière et directrice générale de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la préfet constate le quorum et annonce l'ouverture de la séance.

2.0

ORDRE DU JOUR

Il est demandé de retirer les sujets 10.0 et 13.0

Il est demandé d'ajouter le 16.3 BESOINS JURIDIQUES – PROJET ÉOLIEN HAUTE-CHAUDIÈRE

C.A. 2022-38

ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour ci-dessous soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
COMITÉ ADMINISTRATIF
ORDRE DU JOUR DU 7 MARS 2022

1.	QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2.	ORDRE DU JOUR
3.	PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2022
4.	SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES SÉANCES - Demande du maire de la Municipalité de Nantes

	- Formation en gouvernance
5.	FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)
6.	FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI) - CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES ET CRÉANCES DOUTEUSES DE L'ANNÉE 2021
7.	PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE – PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PAUPME) ET AIDE AUX ENTREPRISES EN RÉGIONS EN ALERTE MAXIMALE (AERAM)
8.	CONFORMITÉ
8.1.	CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 483-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 363-2010 AFIN DE BONIFIER LA RÉGLEMENTATION, MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-BOIS
8.2.	CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 2021-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2005-32 AFIN DE MODIFIER LE ZONAGE D'UNE SÉRIE DE LOTS, MUNICIPALITÉ DE MILAN
9.	EMBAUCHE – AGENT.E ADMINISTRATIF.IVE
10.	EMBAUCHE – ADJOINT.E ADMINISTRATIF.IVE
11.	DEMANDES DE COMMANDITES
12.	PRÉSENTATION DES PROJETS FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS)
13.	PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE DE CHANGEMENT DE MRC DEMANDÉE PAR COURCELLES
14.	BÂTIMENT
15.	OPPORTUNITÉS
16.	PROJET ÉOLIEN HAUTE-CHAUDIÈRE
16.1.	COMITÉ DE PILOTAGE
16.2.	FQM – OFFRE DE SERVICE
17.	RESSOURCES HUMAINES
18.	FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA PRÉFET
19.	PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF
20.	VARIA
21.	PÉRIODE DE QUESTIONS
22.	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3.0

PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2022

C.A. 2022-39

PROCÈS-VERBAUX, SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2022 ET SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 14 FÉVRIER 2022

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 7 février 2022 ainsi que de la séance d'ajournement du 14 février 2022 soient adoptés tels que déposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.0

SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES SÉANCES

Demande du maire de la Municipalité de Nantes

J'informe les maires qu'une rencontre est prévue le 11 mars prochain avec le maire ainsi que la direction générale de la Municipalité de Nantes en lien avec les différentes quotes-parts.

Formation en gouvernance

Il est convenu que madame la préfet, aidée de mesdames France Bisson et Denyse Blanchet, organisent prochainement une formation sur la gouvernance.

5.0

FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)

C.A. 2022-40

FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI-VOLET RELÈVE), DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE, PROJET FLI-2022-03-01

ATTENDU QUE la MRC du Granit a reçu une demande d'aide financière par l'intermédiaire du Fonds local d'investissement (FLI-Volet relève) pour l'acquisition de d'une entreprise en restauration, projet FLI-2022-03-01;

ATTENDU QUE le comité de financement de la MRC du Granit - SDEG a analysé ce projet et recommande au comité administratif de la MRC d'accorder l'aide financière demandée pour ce projet;

ATTENDU QUE les maires du comité administratif de la MRC ont pris connaissance de ce projet et des recommandations du comité de financement et qu'ils les acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve qu'un prêt de 25 000 \$ soit accordé au promoteur du projet FLI-2022-03-01 pour son projet d'acquisition d'une entreprise en restauration, le

tout selon les conditions prévues pour la gestion des prêts au FLI-Volet relève, incluant un moratoire de 3 mois en capital et frais.

QUE la greffière-trésorière et madame la préfet soient autorisées à signer la garantie de prêt et les autres documents nécessaires à ce prêt.

QUE ce montant soit versé à même les sommes disponibles au Fonds local d'investissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0

FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI) - CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES ET CRÉANCES DOUTEUSES DE L'ANNÉE 2021

Madame la préfet mentionne que monsieur Clément Chaput, Agent en développement entrepreneurial à la SDEG, a présenté lors de l'atelier de travail, un tableau démontrant les sommes au fonds local d'investissement (FLI) qui seront récupérées ainsi que certaines créances irrécouvrables de l'année 2021.

7.0

PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE – PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PAUPME) ET AIDE AUX ENTREPRISES EN RÉGIONS EN ALERTE MAXIMALE (AERAM)

J'informe les maires que la MRC aura obtenu en tout un peu plus de 1 900 000 \$ dans le cadre du programme d'aide aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) pour minimiser les répercussions de la Covid-19. J'ajoute que la date limite pour les entreprises pour déposer une demande est d'ici la fin mars. Je mentionne que les entreprises ont été informées via différents envois. Quelques réunions sont prévues d'ici la fin du mois de manière à traiter toutes les demandes reçues.

8.0

CONFORMITÉS

8.1

CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 483-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 363-2010 AFIN DE BONIFIER LA RÉGLEMENTATION, MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-BOIS

C.A. 2022-41

CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 483-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 363-2010 AFIN DE BONIFIER LA RÉGLEMENTATION, MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-BOIS

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois nous a soumis son règlement no 483-2021 modifiant le règlement de zonage no 363-2020 afin de bonifier la réglementation;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions des articles 137.3 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le comité administratif de la MRC a analysé le règlement no 483-2021 et que, suite aux discussions, les maires s'entendent pour lui accorder la conformité aux objectifs du schéma

d'aménagement révisé, aux dispositions du document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaire;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve le règlement no 483-2021 de la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2

CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 2021-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2005-32 AFIN DE MODIFIER LE ZONAGE D'UNE SÉRIE DE LOTS, MUNICIPALITÉ DE MILAN

C.A. 2022-42

CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 2021-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2005-32 AFIN DE MODIFIER LE ZONAGE D'UNE SÉRIE DE LOTS, MUNICIPALITÉ DE MILAN

ATTENDU QUE la Municipalité de Milan nous a soumis son règlement no 2021-07 modifiant le règlement de zonage no 2005-32 afin de modifier le zonage d'une série de lots;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions des articles 137.3 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le comité administratif de la MRC a analysé le règlement no 2021-07 et que, suite aux discussions, les maires s'entendent pour lui accorder la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, aux dispositions du document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaire;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve le règlement no 2021-07 de la Municipalité de Milan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.0

EMBAUCHE – AGENT.E ADMINISTRATIF.IVE

C.A. 2022-43

EMBAUCHE – AGENTE ADMINISTRATIVE

ATTENDU QUE le comité de sélection a recommandé l'engagement de madame Josiane Breton;

ATTENDU QUE la direction générale a procédé à l'engagement de madame Josiane Breton à titre d'agente administrative;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit entérine la décision de la direction et approuve l'engagement de madame Josiane Breton à titre d'agente administrative, et ce, à compter du 21 mars 2022.

QUE son salaire soit celui de la classe C prévu à la grille salariale en tenant compte de l'expérience reconnue pour déterminer l'échelon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.0

EMBAUCHE – ADJOINT.E ADMINISTRATIF.IVE

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour.

11.0

DEMANDES DE COMMANDITES

J'informe les membres de demandes de commandites reçues qui ne sont pas admissibles en regard de la Politique de dons et commandites. Des discussions ont lieu quant à l'interprétation d'une partie de texte de la Politique de dons et commandites. Il est convenu que des validations soient faites.

12.0

PRÉSENTATION DES PROJETS FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS)

C.A. 2022-44

ACCEPTATION DE PROJETS FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FOIS) – RECOMMANDATION DU COMITÉ POUR LE PROJET UNE GRANDE ACCORDERIE POUR DÉVELOPPER DES COMMUNAUTÉS INCLUSIVES – ACCORDERIE DE SHERBROOKE

ATTENDU QUE dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS), le conseil des maires de la MRC du Granit a mandaté, par sa résolution no 2019-06, la Corporation de développement communautaire du Granit (CDC) à titre d'organisme mandataire pour instance de concertation locale;

ATTENDU QUE par cette même résolution, le conseil des maires de la MRC du Granit a mandaté la CDC pour former un comité multisectoriel afin de cibler des priorités d'intervention;

ATTENDU QUE le PAGIEPS prévoit la distribution de sommes via le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS);

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a mandaté, par sa résolution no 2019-65, le comité multisectoriel de la Corporation de développement communautaire du Granit (CDC) pour analyser les projets déposés et faire les recommandations nécessaires pour l'acceptation ou le refus des demandes de fonds, et ce, en fonction des priorités et critères régionaux et des critères et priorités identifiés par le comité multisectoriel;

ATTENDU QUE par cette même résolution, le conseil des maires de la MRC du Granit a confié à son comité administratif le mandat d'accepter ou de refuser les demandes dans le cadre de l'appel de projets continu au Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS);

ATTENDU QUE le comité multisectoriel de la Corporation de développement communautaire du Granit a fait ses recommandations au comité administratif de la MRC du Granit;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit accepte le projet suivant suite aux recommandations faites par le comité multisectoriel de la Corporation de développement communautaire du Granit dans le cadre des sommes reçues du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) :

Organisme	Projet	durée	montant total demandé
Accorderie de Sherbrooke	Une grande accorderie pour développer des communautés inclusives	sur 1 an	67 349 \$

QUE le montant afférent soit pris à même les sommes reçues dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS).

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à la Corporation de développement communautaire du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.0

PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE DE CHANGEMENT DE MRC DEMANDÉE PAR COURCELLES

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour.

14.0

BÂTIMENT

La MRC est en attente des plans de la firme d'ingénierie Nixo experts-conseils en ce qui concerne les travaux du sous-sol.

15.0

OPPORTUNITÉS

Aucun sujet à traiter.

16.0

PROJET ÉOLIEN HAUTE-CHAUDIÈRE

16.1

PROJET ÉOLIEN HAUTE-CHAUDIÈRE

C.A. 2022-45

POURSUITE ANALYSE – PROJET ÉOLIEN HAUTE-CHAUDIÈRE

ATTENDU la possibilité de dépôt d'un projet éolien sur le territoire, et ce, dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec en juillet 2022;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit recommande au conseil des maires de la MRC du Granit de poursuivre l'analyse de projet éolien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.2

FQM – OFFRE DE SERVICE

Je mentionne que la MRC a demandé et reçu une offre de service de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour de l'accompagnement relativement à l'appel de projets éolien. Des travaux de validation sont à faire quant à cette offre et aux besoins d'accompagnement de la MRC.

16.3

BESOINS JURIDIQUES – PROJET ÉOLIEN HAUTE-CHAUDIÈRE

C.A. 2022-46

BESOINS JURIDIQUES – PROJET ÉOLIEN HAUTE-CHAUDIÈRE

ATTENDU la recommandation du comité administratif au conseil des maires de poursuivre l'analyse d'un dépôt de projet éolien dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec en juillet 2022;

ATTENDU les besoins en termes de services juridiques afférents;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit mandate la direction de la MRC du Granit afin de soumettre une proposition de la meilleure offre de services juridiques en lien avec le possible dépôt de projet éolien dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec en juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.0

RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet à traiter.

18.0

FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA PRÉFET

C.A. 2022-47

FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA PRÉFET - JANVIER ET FÉVRIER 2022

ATTENDU QUE madame la préfet a déposé aux membres du comité administratif la liste de ses frais de déplacement pour les mois de janvier et février 2022 et que les maires l'acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC autorise le paiement des frais de déplacement de madame la préfet pour les mois de janvier et février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.0

PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Il est convenu que la séance du mois de mars se tiendra tel que prévu le 11 avril 2022 à compter de 15 h 30. Un avis de convocation sera alors envoyé aux maires conformément à la loi.

20.0

VARIA

Aucun sujet à traiter.

21.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'est présent, donc aucune question n'est posée.

Cependant, considérant que le Passeport vaccinal soit toujours obligatoire, le site Internet de la MRC informe les citoyens que considérant le contexte de la Covid, s'ils ont des questions, ils peuvent s'adresser à la MRC en écrivant au courriel secretariat@mrcgranit.qc.ca de la MRC. Aucune question n'a été adressée à la MRC.

22.0

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

C.A. 2022-48

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du comité administratif du 7 mars 2022 soit ajournée, il est 17 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monique Phérvong Lenoir
Préfet

Sonia Cloutier
Greffière-trésorière
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus non affectés, pour les dépenses votées à la séance du comité administratif de ce 7 mars 2022 et ce, pour les résolutions C.A. 2022-40, C.A. 2022-43, C.A. 2022-44 et C.A. 2022-47.

Sonia Cloutier
Greffière-trésorière
Directrice générale